Date de création/révision: 26/08/2004

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-1348

RAISON SOCIALE
JohnsonDiversey

RISQUES SPECIFIQUES

CORROSIF, NOCIF - R22-35

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT JONMATIC LIQUIDE MICRO
- REFERENCE 1348
- FOURNISSEUR JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

Téléphone / Fax 01.45.14.76.76 - FAX : 01.45.14.76.11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01.45.42.59.59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Détergent liquide pour le lavage automatique de la verrerie.

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide alcaline.

Constituants contribuant aux dangers

CAS N°64-02-8	EDTA 4Na - Xn; R22-36	> 30%
CAS N°1310-73-2	Hydroxyde de sodium - C; R35	< 5%
CAS N°1310-58-3	Hydroxyde de potassium - C; R22-35	< 5%
CAS N°14860-53-8	Sels de phosphonates - Xi; R36	< 5%

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CORROSIF
NOCIF

R22: nocif en cas d'ingestion
R35: Provoque de graves brûlures
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Enlever tout vêtement souillé. Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION :
retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.
Consulter un médecin si nécessaire.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur

- Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

STOCKAGE

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.
Ne pas stocker près des acides.
La température de stockage doit être comprise entre 0°C minimum et 40°C maximum
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
1310-73-2 Hydroxyde de sodium (<5 %) - VLE=2 mg/m3
1310-58-3 Hydroxyde de potassium (<5%) - VLE=2mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire; cependant l'inhalation de poussières, vapeurs ou aérosols doit être éviter.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).
Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Liquide limpide jaune pâle.

PH produit pur: 12.0 à 13.0

Température de changement d'état

non déterminé

Point d'éclair

non applicable

Caractéristique d'explosivité

non explosif

Densité

à 20°C : 1.32 g/cm3

Solubilité

miscible à l'eau.

10- STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction exothermique avec les acides.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) comprise entre 200 et 2000mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: provoque de fortes brûlures
- yeux: provoque de fortes brûlures
- inhalation: fortement irritant dans le cas de réaction avec les acides
- ingestion:nocif, provoque de fortes brûlures. L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharinx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Classification CEE: PRODUIT CORROSIF et NOCIF

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 15 (alcalins)

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID :
UN 3266, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.(HYDROXYDE DE SODIUM, HYDROXYDE DE POTASSIUM), 8, II.
IMDG:
LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.(HYDROXYDE DE SODIUM,HYDROXYDE DE POTASSIUM), 8, UN 3266.
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 8 matières corrosives - Code danger 80
IMDG: Fiche de sécurité: F-A,S-B - Polluant marin:non
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Ingrédients responsables de la classification: hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium.
Symbole : C corrosif
Phrases R : R22-35
Phrases S : S26-28-36/37/39-45

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				
Phosphonates	X			
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques				
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)			X	
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Référence Internationale: JSDS99911 - Vers.1 (10/09/2003)
675119.001
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles